

# **Manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée, autorisation d'occupation temporaire du domaine public, ombrières photovoltaïque, centrale photovoltaïque sur toiture et au sol**

## **Avis de pré-information**

### **Préambule :**

La ville de Limoux, sous préfecture du département de l'Aude, en région Occitanie est une commune urbaine qui compte 10 750 habitants (recensement 2023). Elle fait partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité INSEE.

Le territoire Limouxin est marqué par l'importance des territoires agricoles (48,6 % en 2018), avec une forte dominante viticole.

C'est également une commune marquée par les forêts (23,2 %).

### **1- Contexte :**

Dans un contexte énergétique de plus en plus complexe, avec le coût de l'énergie qui ne cesse d'augmenter et de réelles inquiétudes quant aux conséquences du dérèglement climatique, la ville de LIMOUX étudie l'opportunité de **l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques permettant de produire une électricité renouvelable et d'offrir des places de stationnement ombragées, l'installation de centrales photovoltaïques sur toiture et au sol.**

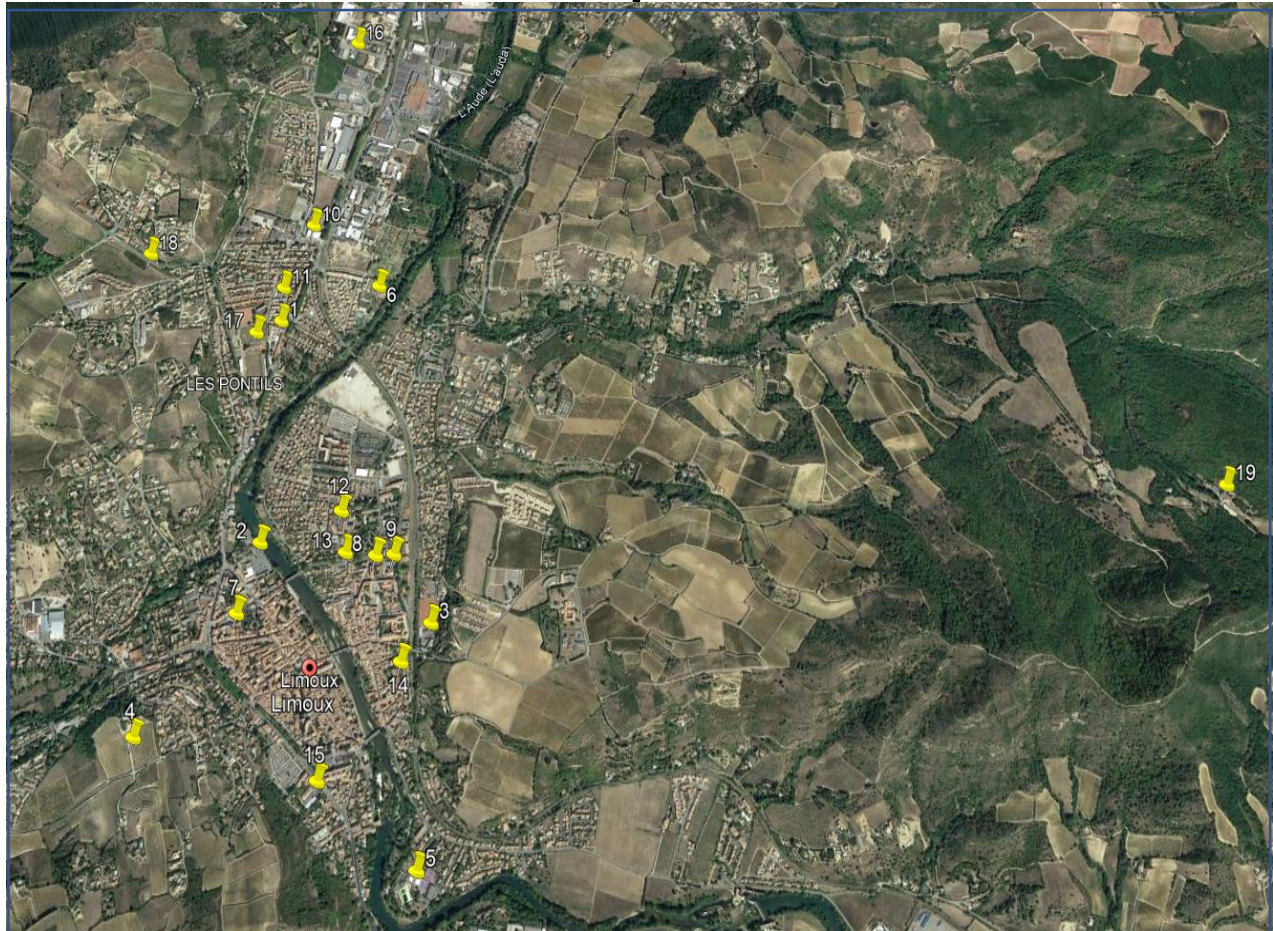
Sollicitée au préalable par un groupement mandataire, et conformément à l'article L.2122-1-4 du CGCT, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la ville de LIMOUX est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente en vue de la réalisation d'un projet similaire.

Cette opération de par son orientation « développement durable » et « énergie verte » permettra ainsi d'afficher un taux certain de décarbonation et une réelle volonté politique de trouver des solutions au manque de ressources grandissantes devant le coût de l'énergie qui ne cesse de croître.

## 2- Caractéristiques principales – Les différents sites potentiels du projet

- 1 - Re-couverture photovoltaïque des hangars communaux, avec partie en autoconsommation Hangars communaux, 1 Bis Avenue du Languedoc 11300 LIMOUX **Surface** : ≈ 1187 m<sup>2</sup>
- 2 - Construction d'ombrières de parking et création d'emplacements pour camping-car; avec partie en autoconsommation, 5 rue Louis Braille 11300 LIMOUX **Surface** : ≈ 2151 m<sup>2</sup>
- 3 - Re-couverture photovoltaïque des toitures du site de la piscine communale Piscine communale - Padel et Tennis sise Av. Salvador Allende, 11300 Limoux ; avec partie en autoconsommation **Surface** : ≈ 2183m<sup>2</sup>
- 4 - Construction d'une serre de production; 1 rue des Jardins 11300 LIMOUX avec partie en autoconsommation **Surface** : ≈ 410m<sup>2</sup>
- 5 - Re-couverture photovoltaïque du cinéma; 9 All. des Marronniers, 11300 LIMOUX avec partie en autoconsommation **Surface** : ≈ 340m<sup>2</sup>
- 6 - Re-couverture photovoltaïque Bâtiment communal Gare; 1 Avenue de la Gare11300 LIMOUX avec partie en autoconsommation **Surface** : ≈ 400m<sup>2</sup>
- 7 - Re-couverture photovoltaïque Bâtiment communal Gare; 5 Avenue de la Gare 11300 LIMOUX avec 3 parties en autoconsommation **Surface** : ≈ 824m<sup>2</sup>
- 8 - Re-couverture photovoltaïque (Désamiantage) Gymnase communal Verne ; 6 rue Jules Verne 11300 LIMOUX avec partie en autoconsommation **Surface** : ≈ 2000m<sup>2</sup>
- 9 - Re-couverture photovoltaïque construction d'un préau supplémentaire; 5 rue des Ecoles 11300 LIMOUX avec 2 parties en autoconsommation **Surface** : ≈ 1260m<sup>2</sup>
- 10 - Re-couverture photovoltaïque construction Préau et école Verdun; 14 Place de Verdun 11300 LIMOUX avec partie en autoconsommation **Surface** : ≈ 1100m<sup>2</sup>
- 11 - Re-couverture photovoltaïque Bâtiments communaux Verdun ( ancien bâtiment EDF); 36 Avenue Oscar Rougé 11300 LIMOUX avec partie en autoconsommation **Surface** : ≈ 760m<sup>2</sup>
- 12 - Re-couverture photovoltaïque Bâtiments communaux Fabre (+ option ombrière); 25 bis Avenue Fabre Eglantine11300 LIMOUX avec partie en autoconsommation **Surface** : ≈ 1670m<sup>2</sup>
- 13 - Re-couverture photovoltaïque Bâtiments communaux Maurouze (+ option ombrière partie en autoconsommation); 1000 Impasse Maurouze 11300 LIMOUX **Surface** : ≈ 1600m<sup>2</sup>
- 14 - Re-couverture photovoltaïque STADE AIGUILLE ; 19 Avenue du Lauragais 11300 LIMOUX avec 2 parties en autoconsommation **Surface** : ≈ 1630m<sup>2</sup>
- 15 - Re-couverture photovoltaïque Bassin route le Limoux ; face 16 Imp. du Cers11300 LIMOUX avec **Surface** : ≈ 2330m<sup>2</sup>
- 16 - Re-couverture photovoltaïque Centre équestre communal et bâtiment manège neuf; Domaine de Ninaute LIMOUX avec partie en autoconsommation **Surface** : ≈ 1437m<sup>2</sup>

# Plan d'implantation



## 3- Modalités de sélection

### 3.1- Remise des dossiers et documents à fournir

- Une lettre de motivation
- Une présentation de la personne intéressée (statuts, composition société, projets déjà réalisés)
- Une présentation des éléments clefs du projet similaire envisagé (technique, économique et durée) où seront précisés les éléments suivants :
  - . Caractéristiques principales des centrales prévues,
  - . Durée des conventions envisagées,
  - . Redevances locatives pour les sites correspondant au domaine public,
  - . Planning de réalisation,
  - . Synthèse économique sur les gains générés.

**La date limite de réception des dossiers est fixée au 16 JANVIER 2025 à 12h00.**

## 3.2 – Correspondance et contacts

Pour toute question relative à la présente consultation, une demande écrite devra être déposée ou adressée à la ville de LIMOUX sur l'adresse suivante : [r.trilles@limoux.fr](mailto:r.trilles@limoux.fr).

## 3.3 - Sélection des projets

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la ville de LIMOUX pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément, les différents titres d'occupation du domaine public sur les sites concernés et autoriser ce dernier à procéder à la phase d'exécution des différents projets.

En revanche, dans l'hypothèse où un ou plusieurs opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le domaine public dans les conditions définies par le présent avis, alors les propositions seront analysées, évaluées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

- Capacité à réaliser les installations décrites (expérience, moyens, ...) : 30%
- Adéquation économique, technique et financière de la proposition : 40%
- Analyse des différents moyens de gestion des différentes installations : 20 %
- Montant des Redevances proposées : 10%

Les propositions pourront être librement négociées par la commune des LIMOUX, sur tous les aspects et notamment le montant des redevances/le tarif de revente.

La proposition retenue sera celle classée en 1<sup>ère</sup> position à l'issue de l'analyse définitive.

Le candidat retenu se verra adresser un projet de convention reprenant les éléments essentiels du présent cahier des charges et intégrant la proposition présentée. Le candidat devra retourner la convention sous 3 semaines à compter de la réception du projet, faute de quoi son dossier sera écarté.

A l'issue de la procédure, les candidats n'ayant pas été retenus seront informés.

## 4- Procédure et recours

Tribunal administratif de Montpellier  
6, rue Pitot  
34063 Montpellier Cedex  
E-mail : [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr)  
Tél. : 04 67 54 81 00  
Fax : 04 67 54 74 10

- Article R421-1 du code de justice administrative (deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée);
- Article L551-1 du code de justice administrative (référé pré-contractuel jusqu'à la date de signature du marché)
- Article L551-13 du code de justice administrative (référé contractuel jusqu'au 31<sup>ème</sup> jour suivant la publication de l'avis d'attribution)
- Article R551-7 du code de justice administrative